

Conseil Territorial

Séance Officielle du 09 Mars 2009

DELIBERATION N° 25-2009

**Commission consultative des services publics locaux – création d'une commission
au sein du Conseil Territorial.**

Le Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon

Vu la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L1413-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission Mixte réunie le 05 mars 2009 ;

Considérant qu'il convient que la Collectivité soit dotée d'une telle commission,

Sur le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1er. – Une commission consultative des services publics locaux est créée. Le Président du Conseil Territorial est président de droit.

Article 2. – Sont élus, suite à un vote à bulletin secret, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour siéger à la commission consultative des services publics locaux, les membres du conseil territorial :

3 titulaires supplémentaires :

- Mme Céline GASPARD ;
- M. Jean-Pierre LEBAILLY ;
- M. Stéphane COSTE

et

3 suppléants

- M. Gérard BRIAND ;
- M. Claude HACALA ;
- M. Yannick CAMBRAY.

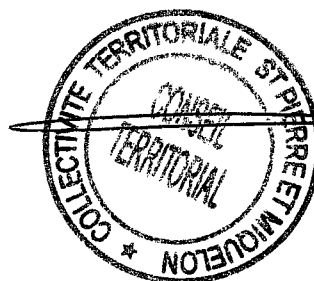
Article 3. – Le conseil économique social et culturel sera représenté par son Président et désignera un suppléant.

Article 4. – Le Président de la Commission convoquera, pour chaque réunion, en tant que de besoin, les personnes qualifiées susceptibles d'éclairer la Commission sur les délégations envisagées.

Article 5. – La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, et, publiée au Journal Officiel de Saint Pierre et Miquelon.

Adopté

19 voix pour
XX voix contre
XX abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 19



Le Président,


Stéphane ARTANO.

